

REPUBLIQUE TOGOLAISE



**Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable
(Habitat III)**

Quito, du 17 au 20 octobre 2016

**Projet de déclaration du représentant du ministre de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie
de la République du Togo, le directeur général du Centre de la construction et du logement,
monsieur AMOGOU ATIODE Sita**

Monsieur le président ;
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement ;
Monsieur le secrétaire général de la conférence ;
Distingués délégués ;
Mesdames et Messieurs ;

C'est un honneur pour le Togo de prendre part à la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) sur le thème « le développement urbain durable : l'avenir de l'urbanisation ».

Au nom de la délégation togolaise, nous voudrions exprimer nos vifs et sincères remerciements aux membres du bureau du comité préparatoire de la conférence pour la tenue, avec succès, des trois réunions préparatoires qui ont balisé la voie à l'organisation de la présente conférence conformément à la résolution 67/216 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Qu'il nous soit également permis de remercier le secrétaire général de la conférence, Dr Joan Clos et son équipe pour l'engagement et l'abnégation dont ils ont fait preuve dans la mise en œuvre de la résolution 66/207 de l'Assemblée générale des Nations Unies, relative à la convocation de cette troisième conférence.

Aussi, voudrions-nous témoigner notre profonde gratitude au gouvernement de l'Equateur et à son vaillant peuple pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui ont été réservés à la délégation togolaise. Nous leur exprimons donc nos vives félicitations pour avoir accepté d'abriter cette importante conférence.

Nous saisissons enfin l'occasion pour exprimer au gouvernement et au peuple haïtien, notre solidarité et notre sympathie suite l'ouragan Matthew qui a frappé l'Île des Caraïbes.

Monsieur le président ;
Mesdames et Messieurs ;

Depuis 2007, le monde a pris un visage essentiellement urbain avec plus de la moitié de la population mondiale vivant en ville. Selon les estimations, en 2050, elle sera plus de 60%. Cet essor démographique pose de sérieux défis, dont la nécessité de loger décemment de nombreux individus, de les doter du capital humain, à savoir une éducation, une formation et une santé de qualité mais aussi de les intégrer dans le marché du travail. C'est pourquoi le développement urbain durable constitue l'un des défis mondiaux les plus pressants de ce 21^{ème} siècle.

Nous nous réjouissons donc de la pertinence du thème de la conférence qui est « le développement urbain durable : l'avenir de l'urbanisation ». En effet, la maîtrise du processus d'urbanisation favorise la transformation des paysages urbains en permettant de réduire la pauvreté, de fournir des services de base, des logements décents, des transports durables, et de créer un environnement dans lequel les droits humains pourront être garantis, mais aussi de faire en sorte que la prospérité soit accessible à tous partout dans le monde.

En cela, Habitat III est l'une des premières conférences mondiales après l'adoption des Objectifs de Développement Durable en septembre 2015 à New York qui ont pour ambition de « transformer le monde ».

L'adoption de l'objectif 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » est l'un des facteurs les plus importants de la mise en œuvre de l'agenda de développement à l'horizon 2030.

A ce propos, il nous plaît de porter à votre connaissance que le Togo a été retenu comme pays pilote par les Nations Unies pour l'intégration des ODD dans les stratégies et programmes nationaux de développement.

Monsieur le président ;

Le choix de notre pays pour la mise en œuvre des ODD en phase pilote constitue une aubaine pour dynamiser son développement durable. En effet, après la période marquée par la crise socio-politique, le Togo a renoué progressivement avec le développement.

Le gouvernement, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, Son Excellence, monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, a fait de l'amélioration de l'environnement global des affaires l'une de ses priorités, en vue de consolider les bases d'une croissance forte et durable afin de faire du Togo une destination privilégiée des investissements tant nationaux qu'étrangers.

La croissance amorcée par notre pays ne peut être durable que dans un contexte de maîtrise du processus de l'urbanisation car l'histoire a montré que les villes, en tant qu'espaces de marchés et leviers de compétitivité, sont les moteurs de la croissance économique des pays.

A cet égard, il convient de souligner qu'au dernier recensement général de la population et de l'habitat effectué en novembre 2010, 37,7% de togolais vivaient en milieu urbain. Les projections indiquent, au regard du rythme actuel d'accroissement urbain que 50% de la population résidera en milieu urbain en 2028. En 2030, Lomé, la capitale, abritera 69,6% de la population urbaine soit 36% de la population totale.

Cette croissance urbaine qui s'opère dans un contexte économique difficile, doublé du phénomène de changement climatique, illustre l'ampleur du défi que représente le développement urbain durable pour le Togo.

Monsieur le président ;

Mesdames et Messieurs ;

Pour relever le défi du développement urbain durable, le gouvernement a adopté en juin 2009, la Stratégie nationale du logement et validé en octobre 2014, la Politique nationale de l'habitat et du développement urbain.

La vision de cette politique est : « A l'horizon 2040, les établissements humains togolais sont de véritables pôles de développement durable dans un contexte de décentralisation effective et de bonne gouvernance ».

Ces politiques s'intègrent dans la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) qui est le cadre fédérateur des actions du gouvernement sur la période 2013-2017.

La mise en œuvre de ces politiques s'est illustrée dans le domaine de la promotion de logements décents accessibles au plus grand nombre de Togolaises et Togolais à des prix abordables par le lancement de la « cité Mokpokpo » qui vise la construction de 540 logements en phase pilote.

Après cette phase pilote, un second volet sera entamé avec la construction de 2500 logements sociaux, l'objectif global étant de construire 5000 logements sociaux par an d'ici à 2020 conformément à la déclaration de politique générale du gouvernement.

Parallèlement aux actions du gouvernement, le secteur privé œuvre davantage pour l'accès à un logement décent. A titre illustratif, on a la « cité des Anges » et « Well city » pour ne citer que ceux là.

En matière d'amélioration du cadre de vie, la mise en œuvre conjointe du Projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures et services électriques par le gouvernement et la Banque mondiale dans la ville de Lomé sur une période de six (6) ans a permis d'obtenir les résultats suivants :

- plus de 760 000 habitants ont été protégés contre les inondations ;
- 290 000 ménages ont accès à une énergie électrique fiable ;
- 153 000 personnes supplémentaires ont accès à l'eau potable ;
- 25 kilomètres de voies urbaines sont assainies et réhabilitées.

Les efforts entrepris dans la mise en œuvre de ce projet sont en voie de concrétisation pour une seconde phase dans cinq (05) villes du pays.

Aussi, dans le but de promouvoir des pôles de développement économique et écologique, autonomes en énergie, capables de fournir de l'électricité, de produire de l'eau potable et d'émettre un signal d'accès à internet, une Bluezone a été construite et une autre est en cours. Ces pôles de développement sont rendus possibles grâce à la solution innovante de stockage de l'énergie solaire.

Mesdames et messieurs ;

L'une des difficultés de la mise en œuvre de la politique de l'habitat et du développement urbain dans notre pays résulte des problèmes fonciers qui constituent aujourd'hui un des facteurs limitatifs de l'accès des populations à revenus faibles et intermédiaires à la propriété foncière et à un logement décent.

La sécurité foncière est au cœur de notre défi visant à améliorer la situation des personnes qui vivent dans des établissements informels et des bidonvilles. Ceci est probablement le défi structurel primordial auquel nous faisons face.

Il est essentiel pour nous d'aborder la question de l'accès au foncier, car être en mesure d'accéder à un logement décent, signifie non seulement l'accès aux services de base et de meilleures conditions de vie, mais aussi dans de nombreux cas, l'accès à la sécurité et au travail.

Nous devons accepter le fait que la sécurité foncière est, l'un des droits fondamentaux qui sous-tend le droit au logement décent et à la ville.

L'élaboration de l'avant-projet de code foncier, de façon participative, constitue une réponse appropriée du Togo à cette préoccupation.

Monsieur le président ;

Le "nouvel agenda de développement urbain durable" pour les vingt prochaines années qui sera adopté au cours de cette conférence est une opportunité pour le Togo de consolider les bases de son développement urbain.

Notre pays s'engage à mettre en œuvre les lignes directrices de ce nouvel agenda avec pour objectif avoué de promouvoir des établissements sains et viables.

La mise en œuvre de cet agenda nécessite un effort conjugué de la communauté internationale. C'est pourquoi nous tenons à renouveler notre gratitude à l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui accompagnent le Togo sur les chantiers qui visent l'amélioration du cadre de vie des togolais et nous féliciter par avance de l'intérêt qu'ils voudront bien accorder à la mise en œuvre de ce nouvel agenda.

Il est indéniable que la mise en œuvre efficace et efficiente du nouvel agenda ne peut se faire sans un climat de paix, de sécurité et de sérénité. Les menaces sécuritaires représentent un danger majeur pour notre agenda et exigent de nous d'intensifier nos efforts pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

C'est dans ce cadre que notre pays a accueilli, du 10 au 15 octobre dernier, le sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, dont l'objectif était de s'accorder sur une déclaration commune pour mieux prévenir et faire face à l'insécurité en mer et promouvoir un développement durable et inclusif de l'économie bleue, en adéquation avec les ODD et l'Accord de Paris.

Nous saisissons cette opportunité qui nous est offerte, pour renouveler les remerciements du Président de la République, du gouvernement et du peuple togolais, à tous les participants qui ont pris part à cette conférence et ont contribué à sa réussite.

Je vous remercie